

Syndicalisme, gauche et laïcité

Dans leur ouvrage sur *l'Histoire des gauches en France*, Jean-Jacques Becker et Gilles Candar¹ considèrent la laïcité comme une des « cultures » de la gauche française, autrement dit un des piliers de son corpus doctrinal. Elle constitue aussi un des apports principaux de la gauche à la construction de l'Etat car elle est aussi un des principes fondamentaux de la République, rappelé dans l'article premier de la constitution de 1958, comme c'était déjà le cas dans celle de 1946.

Il est ainsi possible de faire une histoire institutionnelle de la laïcité, au travers des lois et règlements qui l'ont codifiée, doublée d'une histoire intellectuelle, puisque ces formes juridiques sont aussi des stabilisations des débats autour de la définition de l'idée laïque.

Mais nous nous intéresserons plutôt ici, de façon moins encyclopédique, à son rôle comme concept mobilisateur et principe émancipateur dans les luttes sociales, c'est-à-dire à la laïcité comme mot d'ordre et comme projet.

Cela suppose de partir d'une définition pragmatique, historique, et a minima : la laïcité est la forme spécifique de la sécularisation de l'Etat et de la société, reposant sur la séparation des pouvoirs publics avec les « églises », formes institutionnelles des cultes et religions.

On peut, sur ces bases, observer trois grandes périodes historiques, correspondant chacune à un usage dominant de la laïcité : un usage libéral et républicain, qui marque le « grand dix-neuvième siècle », de la révolution française à 1914, un usage populaire et révolutionnaire, caractéristique du « court vingtième siècle » (1914-1991), et enfin un usage patrimonial et conservateur, qui fait indéniablement débat dans la période la plus récente.

1- La Laïcité libérale et républicaine

Sans nier la progressivité et les continuités sur le temps long dans la construction de l'Etat moderne, on peut considérer que la grande tâche de la bourgeoisie française au XIX^{ème} siècle a été d'en transformer le principe de légitimation : au roi de droit divin, lui-même soumis à la Loi de Dieu, caractéristique de l'Ancien Régime, qui fait de l'église catholique un de ses piliers, la bourgeoisie va opposer un peuple souverain soumis au droit naturel, qui devient d'ailleurs aussi droit positif avec la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789. Il s'agit bien d'une entreprise de sécularisation qui double, ou soutient, une politique d'affirmation politique d'une classe sociale conquérante contre une aristocratie en plein déclin.

Ce n'est cependant que très progressivement que cette entreprise a pris la forme de la laïcité. La loi de 1905, qui acte la séparation des églises et de l'Etat, est plus l'aboutissement d'un long processus qu'un moment fondateur. De nombreuses étapes, comme la mise en place d'un Etat-civil laïc (1792) ou la laïcisation de l'école publique (Lois Ferry, 1881-82) l'ont précédée. En outre, d'autres formes de sécularisation, plus ou moins radicales, ont été tentées. Qu'il s'agisse de la constitution civile du Clergé (1790) ou du Concordat de 1801, toutes ont pour but de délimiter les pouvoirs respectifs de l'Etat et des églises, avec l'objectif plus ou moins affirmé de marquer la suprématie du séculier sur le religieux.

Elles se soldent par des échecs qui ouvrent la voie à la solution laïque. La relative originalité de cette forme, souvent soulignée, peut s'expliquer si on la resitue dans le cadre de l'affrontement entre bourgeoisie et aristocratie. Le caractère tardif de la révolution industrielle en France, qui voit perdurer, quoique déclinante, une forme de pouvoir économique fondé sur la propriété foncière, celle de l'aristocratie, empêche sans doute une alliance de classes et l'émergence d'une aristocratie commerçante et industrielle, à l'image de la gentry anglaise ou des Junkers prussiens².

¹J.J.Becker et G.Candar (dir.), *Histoire des gauches en France, vol. 2 : X^{ème} siècle : à l'épreuve de l'histoire*, La Découverte, 2005.

²Le cas anglais est bien connu et a fait l'objet de très nombreuses études et publications ; pour le cas allemand, voir notamment Thierry Jacob, « L'adaptation de la noblesse au capitalisme : l'exemple de la province prussienne de Saxe,

Il est donc indispensable à la bourgeoisie de renforcer et élargir sa base sociale et de chercher d'autres alliances. Ainsi, le projet laïque est largement pensé par des intellectuels de culture protestante, comme Jules Steeg, Félix Pécaut ou Ferdinand Buisson³. Même si son implication a été moindre, le soutien au projet politique laïque de l'Alliance israélite universelle⁴, dont l'animateur le plus connu est le franc-maçon Adolphe Crémieux, participe de la même logique : la laïcité permet d'unifier la bourgeoisie, derrière son avant-garde républicaine, au-delà des clivages religieux.

Elle permet aussi une alliance avec la paysannerie et la classe ouvrière. Du côté paysan, les lois Ferry sur l'école sont déterminantes. La réticence des milieux ruraux à la scolarisation a depuis longtemps été relativisée par l'historiographie⁵ et l'oeuvre scolaire des débuts de la III^{ème} République, l'école publique, gratuite et laïque, correspond à une demande sociale de fond. Elle contrebalance l'activité de « patronage » intensifiée de l'aristocratie française au XIX^{ème}⁶.

Quant à la classe ouvrière, c'est surtout dans l'aspect anticlérical du projet qu'elle se retrouve. Comme en témoigne la persistance des thèses blanquistes ou proudhoniennes, ou du syndicalisme de métier, sa conscience de classe est très marquée par la nostalgie du monde de l'atelier, et par un héritage assumée avec ce « petit peuple » urbain, voire parisien, acteur de la révolution française, plus anti-monarchiste (et donc anticlérical) que réellement républicain. Cet anticléricalisme ne se combine pas spontanément avec le rejet de l'autoritarisme et avec l'adhésion aux idées démocratiques et républicaines : la popularité de Napoléon III augmente après son virage anticlérical de 1863 et, de même, une partie du succès du boulangisme est due à l'image anticléricale (« les curés sac au dos ») de son chef de file.

La laïcité va donc permettre de construire un large front de classe contre l'Ancien régime et l'aristocratie qui le porte, en sapant à la fois son emprise idéologique et son assise sociale, l'église. Elle permet de basculer définitivement vers un régime républicain, libéral et laïque, dont le modèle est de plus en plus partagé, et qui n'a pas été remis en cause depuis, sauf pendant la période vichyste. L'église catholique, d'ailleurs, ne s'y trompe guère puisqu'elle s'éloigne progressivement de l'aristocratie monarchiste. Dans les années 1880 et 1890, avec les encycliques *Nobilissima gallorum gens* (1884), *Au milieu des sollicitudes* (1892), qui accepte le modèle républicain, et *Rerum novarum* (1891), qui inaugure la doctrine sociale de l'église, elle va d'une part se rapprocher de la bourgeoisie républicaine et d'autre part chercher à nouer avec la classe ouvrière le même type de liens que ceux qu'elle a avec la paysannerie.

2- La Laïcité populaire et révolutionnaire

Son utilité historique dépassée, la bourgeoisie prend ses distances avec l'idée laïque. Même le parti radical ne l'utilise plus que comme rhétorique et se garde de toute mise en pratique. Ainsi le Cartel des gauches de 1924 maintient le droit local d'Alsace et Moselle, et n'y revient pas par la suite. En 1956, malgré la campagne de la FEN en direction des candidats du « Front républicain » pour l'abrogation des Lois Marie et Barangé qui, en 1951, mettent en place une forme de subventionnement de l'enseignement privé, la nouvelle majorité ne fait pas le moindre geste dans ce sens.

Dans un mouvement qu'on pourrait qualifier de dialectique, la laïcité fait alors l'objet d'une réappropriation populaire et révolutionnaire, qui se retourne contre la bourgeoisie elle-même.

Le congrès du parti socialiste SFIO de 1929 formule clairement cette logique : « Le capitalisme a mis sa puissance au service des prétentions cléricales ; l'Église a mis son pouvoir au service du privilège

1850-1918 », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. no 53-1, no. 1, 2006

³Buisson est, avec A.Briand, le principal animateur de la commission qui prépare la loi de 1905.

⁴Perrine Simon-Nahum, « Aux origines de l'Alliance », in André Kaspi (dir.), *Histoire de l'Alliance israélite universelle, de 1860 à nos jours*, Armand Colin, 2010

⁵Citons, parmi de nombreux exemples, Raymond Grew, Patrick J. Harrigan, James B Whitney. M.-B Albaret, J. Valensi, « La scolarisation en France, 1829-1906 », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*. 39^e année, N. 1, 1984

⁶Adeline Daumard, « Noblesse et aristocratie en France au XIX^e siècle », in *Les noblesses européennes au XIX^e siècle. Actes du colloque de Rome, 21-23 novembre 1985*, Rome, École Française de Rome, 1988 (Publications de l'École française de Rome, 107)

capitaliste⁷. »

Cette position que la SFIO définit elle-même comme « anticléricale » n'implique pas de tourner le dos aux croyants, mais mise plutôt sur la primauté des intérêts de classes sur les clivages liés aux croyances, et parie sur la force d'entraînement de l'action de classe pour voire s'imposer naturellement les options matérialistes et rationalistes.

Il n'y a guère de différence avec la position des communistes. En 1936, le discours de Maurice Thorez, dit de la « main tendue⁸ » reste dans une approche laïque : les croyances sont considérées comme une liberté individuelle, mais demeurent du domaine de l'individu : il n'est pas question qu'elles s'expriment dans le parti, ni qu'il prenne en compte la doctrine des croyants autrement qu'en y sélectionnant des points d'appui pour obtenir l'adhésion à ses propres positions. L'appréciation que fait le PCF du corpus catholique⁹ est d'ailleurs nettement plus optimiste que celle des socialistes. Au final, on distingue les croyants et leurs intérêts de classe de leurs croyances et, surtout, de leur église. Paradoxalement dans le syndicalisme cette progression de l'idée laïque et son caractère à la fois unificateur et émancipateur se retrouvent moins dans la CGT, qui est très proche des positions du PCF, et accueille à partir des années 1950 des « prêtres ouvriers » dans ses rangs¹⁰, ou FO, qui reste sur une posture anticléricale, qu'à la CFTC. Par sa nature même d'organisation syndicale indépendante de la hiérarchie catholique, elle s'oppose à l'action catholique ouvrière, directement pilotée par l'épiscopat. Son évolution, de 1919 à sa « déconfessionnalisation » et sa transformation en CFDT, en 1964, peut être lue comme un cheminement parallèle : de l'affirmation chrétienne à la sécularisation d'une part, de la « doctrine sociale de l'Eglise » au socialisme autogestionnaire d'autre part. Le rôle joué par le SGEN, qui s'est toujours réclamé laïque, et a combattu, par exemple, la loi Debré en 1959-60, dans ce parcours n'est pas des moindres. Il ne se distingue d'ailleurs pas en cela de l'ensemble du mouvement syndical enseignant, pour qui la laïcité est dès l'origine, un principe quasiment identitaire. Du fait de cette appropriation par le mouvement ouvrier, dans son ensemble, la laïcité se retourne contre la classe sociale qui s'en était réclamée, d'une part, et devient un élément constitutif d'autres discours émancipateurs.

Il en est ainsi du discours anti-colonial, et plus nettement encore dans le monde arabo-musulman. Une des caractéristiques de la politique dans les colonies est que la loi de 1905 ne s'y applique pas. « L'anticléricisme n'est pas un article d'exportation » aurait dit Gambetta (ou Paul Bert). Le culte musulman, notamment, considéré comme potentiellement séditionnaire, reste sous contrôle administratif, tandis que les élites coloniales, républicaines et laïques, entretiennent les relations les plus cordiales avec la hiérarchie catholique locale et favorisent l'oeuvre missionnaire¹¹.

On trouve ainsi en Tunisie une forte affirmation laïque, sous une forme anticléricale chez Habib Bourguiba¹² et son mouvement. Des travaux (plus si) récents ont montré que la revendication laïque pouvait provenir aussi d'organisations proprement religieuses. C'est le cas de l'Association des Oulémas d'Algérie (fondée en 1931) qui réclame que les autorités coloniales se désengagent de l'administration du culte musulman¹³. Si l'on ajoute à ce tableau le programme du parti Baas¹⁴,

⁷Résolution « Le Parti socialiste et l'école », XXVIème congrès national de la SFIO, Nancy, 9-12 juin 1929

⁸« Nous te tendons la main, catholique, ouvrier, employé, artisan, paysan, nous qui sommes des laïques, parce que tu es notre frère et que tu es comme nous, accablé par les mêmes soucis. » (Maurice Thorez, Radio-Paris, 17 avril 1936).

⁹Maurice Thorez, « Communistes et catholiques – la main tendue », éditions du comité populaire de propagande, 28 octobre 1937 (supplément à *l'Humanité*)

¹⁰Nathalie Viet-Depaule, « Les prêtres ouvriers, des militants de la CGT (1948-1962) ». in Bressol, Elyane, et al.. *La CGT dans les années 1950*, Presses universitaires de Rennes, 2005

¹¹Voire, entre autres, pour l'Algérie, Oissila Saaïdia, « L'anticléricisme article d'exportation ? Le cas de l'Algérie avant la première guerre mondiale », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2005/3 (no 87) ; et pour l'Afrique subsaharienne Jean-Louis Triaud, « Une laïcité coloniale. L'administration française et l'islam en Afrique de l'Ouest (1860-1960) » in Christine Peyrard (dir.), *Politique, religion et laïcité*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2009.

¹²Franck Fregosi, « Bourguiba et la régulation de l'islam : les contours audacieux d'un gallicanisme politique à la tunisienne », in Michel Camau et Vincent Geisser (dir.), *Habib Bourguiba : la trace et l'héritage*, Paris, Karthala, 2004

¹³Raberh Achi, « « L'islam authentique appartient à Dieu, "l'islam algérien" à César ». La mobilisation de l'association des oulémas d'Algérie pour la séparation du culte musulman et de l'État (1931-1956) », *Genèses*, vol. 69, no. 4, 2007

¹⁴« Une pensée simpliste voulait que la sauvegarde de la laïcité implique nécessairement une opposition entre le

construit dans la période mandataire de la Syrie¹⁵, on voit que la revendication laïque est le point commun des nationalismes arabes luttant contre la domination française¹⁶.

C'est au tournant des années 60 et 70 que le mot d'ordre laïque semble s'effacer dans l'émergence des « nouveaux mouvements sociaux ». Alors que nombre de ses revendications (droit à la contraception, à l'IVG...) sont frontalement combattues en grande partie au nom de principes religieux, la laïcité n'appartient pas au corpus discursif du féminisme de la « deuxième vague ». On peut considérer qu'elle est une « référence implicite¹⁷ », mais aussi qu'à partir des années 1970, elle cesse de devenir un mot d'ordre mobilisateur, se résumant dans le débat public à la seule question du statut de l'enseignement privé, portée de plus en plus uniquement par la FEN, et qui connaît en 1984 un règlement par le *statu quo*.

3- L'usage patrimonial et conservateur

L'usage de la laïcité par la gauche connaît donc à la fois un effacement et une crise. L'abandon, en 1984, de la Loi Savary sur l'enseignement privé, pourtant timide par rapport aux revendications laïques¹⁸, apparaît comme une défaite laïque, particulièrement marquante car elle procède non pas d'un simple renoncement opportuniste d'un gouvernement de gauche, mais d'une forte mobilisation dans la rue. Il s'ensuit une crise idéologique. Dans la synthèse laïque entre respect des croyances (œcuménisme) et lutte contre les prétentions des églises à régir la société (anticléricisme), la gauche avait toujours penché vers la seconde. Elle s'interroge alors sur les leçons à tirer de ce rapport de forces inversé qu'elle n'avait pas prévu. Il s'ensuit des débats internes autour de la notion de « laïcité ouverte », c'est-à-dire de la prise en compte de la prégnance du « fait religieux » dans une société largement sécularisée.

De facto, la laïcité ne peut plus être pour elle un mot d'ordre : elle n'est plus un projet, susceptible de l'unifier, mais au contraire un concept problématique suscitant des clivages nouveaux.

C'est à ce moment qu'apparaît le troisième usage de la laïcité, qu'on pourrait qualifier de patrimonial et conservateur. Il fait de la laïcité non pas un projet, mais une tradition¹⁹, et qui plus est une tradition nationale, distinguant la France des autres démocraties.

On passe du registre de la « promotion » de la laïcité à celui de sa « défense », ce qui suppose qu'elle soit attaquée et donc qu'elle ait des adversaires, voire des ennemis.

En 1989, l'affaire des foulards, - l'exclusion de deux collégiennes musulmanes qui refusaient d'ôter leur foulard, -, fournit à la droite l'occasion d'une réinterprétation de la laïcité. Le centre de ce discours, développé notamment dans le rapport « Pour une nouvelle laïcité²⁰ » de François Baroin (2003) est que la laïcité a été acceptée par tous sauf les musulmans. Il ne s'agit plus ici d'un discours de gauche, mais bien d'une réappropriation par la droite, qui fait de la laïcité un des fondements de « l'identité française ». Même l'extrême droite en vient à s'en revendiquer, puisque le programme de Marine Le Pen en 2017 réclame de « rétablir la laïcité partout ».

Il ne s'agit plus ici de lutter directement contre une classe sociale en apportant une justification à son

nationalisme et ce patrimoine spirituel qu'est l'islam. Nous ne voyons aucune opposition entre la laïcité et la reconnaissance de ce patrimoine. L'État laïque que nous voulons, c'est l'État qui, en libérant la religion de la politique et de ses péripéties, lui permet d'agir librement sur la vie des personnes et des sociétés pour la renaissance de la nation. Le Baas est un mouvement progressiste qui s'adresse à tous les Arabes, quelle que soit leur religion, et il considère toutes les doctrines avec respect et sur un pied d'égalité » (Michel Aflak, cité par Pierre-Jean Luizard, « Idées et élites laïques dans la monarchie irakienne (1920-1958) » in Chr. Peyrard (dir), *op.cit.*

¹⁵La Syrie est sous « mandat » français de 1920 à 1946. Le parti Baas est fondé en 1948 par Michel Aflak, nationaliste arabe mais de culture orthodoxe.

¹⁶L'exception marocaine s'explique par le régime particulier du protectorat et le rôle joué par le Sultan Sidi Mohamed (futur Mohamed V) qui est aussi « Commandeur des croyants ».

¹⁷Natacha Chetcuti « Genre, laïcité et féminisme en France : nouvelles redéfinitions de la citoyenneté ? », *Raison présente*, n°185, 1er trimestre 2013

¹⁸Depuis 1960, la revendication est l'abrogation de la loi Debré qui organise le financement public des écoles privées sous contrat.

¹⁹Étienne Balibar, « Faut-il qu'une laïcité soit ouverte ou fermée ? », *Mots*, n°27, juin 1991

²⁰François Baroin, *Pour une nouvelle laïcité*, Clubs Dialogue et initiatives, juin 2003

exploitation, mais plutôt de raviver, ou faire naître, des clivages idéologiques qui empêchent son unité dans la défense de ses intérêts. Parallèlement, la laïcité n'est plus présentée comme un mode d'organisation juridique spécifique, ni comme un moyen d'une sécularisation accrue, et donc d'une émancipation rationaliste, mais comme un système de valeurs²¹, mal identifiées souvent confondu avec la démocratie, l'égalité femme-homme, ou même les droits de l'Homme, ce qui la rend d'autant moins discutable qu'elle n'est pas clairement définie.

Conclusion

Le but de cette contribution n'était pas de définir la laïcité, dire ce qu'elle est, ni d'apporter une appréciation sur ce qu'elle devrait être, mais plutôt d'en dégager les principaux usages, au fil du temps, et plus particulièrement de son rapport avec la gauche et le syndicalisme.

Si je peux néanmoins conclure par une remarque plus générale et personnelle, je dirais qu'on ne peut appréhender la laïcité sans d'abord l'inscrire dans son contexte. D'une part, la laïcité occupe une place importante, si ce n'est centrale, dans le débat public en France depuis les débuts de la période contemporaine, et d'autre part les usages dominants du mot d'ordre et du projet laïques correspondent, au final, à l'état du rapport de forces dans la société. Il ne fait aucun doute que, depuis un bon quart de siècle, les forces du capitalisme sont en situation largement favorable, ce qui, en l'espèce, leur permet d'imposer un usage de la laïcité conforme à ses intérêts.

Il s'agit donc d'un lieu idéologique stratégique dans la lutte pour l'hégémonie culturelle, pour reprendre un concept gramscien. Le groupe social qui impose sa définition de la laïcité, parvient à unifier et mobiliser autour de ce mot d'ordre, est celui qui, à défaut d'avoir forcément le pouvoir, bénéficie d'une évolution favorable du rapport de forces.

Si ce n'est pas une loi philosophique, c'est au moins une leçon de l'Histoire.

Hervé Le Fiblec
IRHSES
IR-FSU

²¹Pierre Kahn, « La laïcité est-elle une valeur ? », *Spirale. Revue de recherches en éducation*, n°39, 2007